





Objet :	Demande d'autorisation environnementale pour l'extension et la modification des modalités d'exploitation, d'une carrière, d'une installation mobile de traitement des matériaux et d'une station de transit
Demandeur :	 Société EGATA TREPORT RAMASSAMY SAMELOR
Localisation :	 Lieu-dit « Les Buttes du Port », parcelles section AX n°93, 43 et 152 de la commune du Port (97420)
Référence EMC2 :	N°D379
Référence devis	N°589/2021
Date :	Juillet 2022

Synthèse des mesures envisagées

N° Pièce jointe	Intitulé de la pièce jointe du CERFA n°15964*01
8	Une synthèse des mesures envisagées.

SYNTHESE DES MESURES ENVISAGEES

Afin de maîtriser les émissions de ses installations (carrière et installation mobile de traitement des matériaux) et de suivre leurs effets sur l'environnement, la SETCR a défini et s'engage à mettre en œuvre un programme d'auto-surveillance de ses émissions et de leurs effets. Les mesures et moyens de surveillance permettant de s'assurer de la bonne gestion de l'exploitation de la carrière et de l'installation mobile de traitement des matériaux sont résumés dans le tableau ci-dessous. Ce tableau précise, pour chaque thème, les mesures d'auto-surveillance, les modalités de réalisation (moyens matériels et humains, fréquence éventuelle, etc.), les modalités de transmission ou de mise à disposition des résultats.

Le présent document, intitulé « Synthèse des mesures envisagées », correspond à la pièce jointe n°8 du CERFA n°15964*01.

Thème	Mesure d'auto-surveillance	Modalités de réalisation		Modalités de transmission
		Moyens matériels et humains	Fréquence d'application	
Suivi de l'avancement de la carrière	Bilan annuel des volumes et tonnages extraits sur la carrière.	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable : Responsable exploitation. - Intervenants : <ul style="list-style-type: none"> o Responsable environnement de la SETCR. o Cabinet de géomètre. - Rendu <ul style="list-style-type: none"> o Télédéclaration. o Plan topographique. 	Annuelle	Envoi au cours du 1 ^{er} trimestre de l'année suivante par télédéclaration (GEREP).
	Mise à jour annuelle des plans topographiques de la carrière.			Envoi au cours du 1 ^{er} trimestre de l'année suivante à l'attention de l'inspecteur des installations classées.
Suivi des opérations de remise en état de la carrière	Bilan annuel des surfaces remises en état.	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable : Responsable exploitation. - Intervenants : <ul style="list-style-type: none"> o Responsable environnement de la SETCR. o Cabinet de géomètre. o Société spécialisée dans les aménagements paysagers. - Rendu : <ul style="list-style-type: none"> o Réalisation d'une note ou d'un rapport de suivi annuel présentant l'état d'avancement des travaux de remise en état (plantation, hydroseeding). 	Annuelle à partir de la date de remise en état	Envoi au cours du 1 ^{er} trimestre de l'année suivante par télédéclaration (GEREP).
	Bilan du registre d'admission des remblais et des terres végétales.			Mise à disposition sur le site de la carrière.
	Suivi des plantations et de l'ensemencement des surfaces remise en état			Mise à disposition sur le site de la carrière.
Stabilité des fronts de taille	<p>Vérifications visuelles des fronts de taille.</p> <p>Purge des fronts de taille si nécessaire.</p> <p>Nouvelle étude géotechnique en cas de découverte de matériaux non conformes ou non attendus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable : Responsable exploitation. - Intervenants : <ul style="list-style-type: none"> o Chef de carrière. o Personnel de la carrière pour les purges (conducteurs des pelles). o Cabinet géotechnique. 	<p>Vérification visuelle régulière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place de nouveaux gradins, - travail à proximité des 	Mise à disposition sur le site de la carrière.

		<ul style="list-style-type: none"> - Rendu : <ul style="list-style-type: none"> o Registre de suivi des purges et études réalisées. 	fronts de taille ou talus de grande hauteur, - après chaque épisode pluvieux. Purge et étude si nécessaire suite à vérification.	
Vérification des moyens de lutte contre les incendies	Vérification des moyens de lutte contre les incendies par un organisme agréé. Formation du personnel de la SETCR.	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable : Responsable exploitation. - Intervenants : Organisme agréé. - Rendu : <ul style="list-style-type: none"> o Formation du personnel en interne. o Vérification des moyens de lutte. o Registre de suivi des vérification périodiques avec mesures correctives indiquées. 	Annuelle	Sur demande : liste des personnes formées. Sur site : chaque équipement porte la marque de la vérification + registre de suivi.
Plan de gestion des déchets d'extraction résultant du fonctionnement de la carrière	Réalisation d'un plan de gestion des déchets d'extraction conformément à l'article 16 bis de l'arrêté ministériel du 24 septembre 1994 modifié.	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable : Responsable exploitation. - Intervenants : Responsable environnement. 	Avant le début du surcreusement et normalement plus jusqu'à la fin de l'exploitation, sinon tous les 5 ans	Envoi à la Préfecture. Mise à disposition sur le site de la carrière.
Rejet d'eau dans le milieu naturel	Entretien du séparateur d'hydrocarbures (vidange).	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable : Responsable exploitation. - Intervenants : <ul style="list-style-type: none"> o Société agréée - Rendu : <ul style="list-style-type: none"> o Registre de suivi d'entretien du séparateur hydrocarbures. o Registre de suivi des déchets dangereux. 	Vérification visuelle trimestrielle et vidange en fonction du résultat de la vérification visuelle et annuelle au minimum	Mise à disposition sur le site de la carrière

		<ul style="list-style-type: none"> ○ Registre de suivi des produits dangereux. ○ Bordereau de Suivi de Déchet Dangereux (BSDD). 		
	Analyse de la qualité de l'eau au niveau du rejet du séparateur d'hydrocarbures.	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable : Responsable exploitation. - Intervenants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Chef de carrière. ○ Laboratoire agréé. - Rendu : <ul style="list-style-type: none"> ○ Analyses de la qualité de l'eau. 	Annuelle	Registre mis à disposition sur le site de la carrière Analyses transmises au cours du 1 ^{er} trimestre de l'année suivante à l'attention de l'inspecteur des installations classées
Suivi des ouvrages hydrauliques de gestion des eaux pluviales	Surveillance des fossés végétalisés, des bassins de décantation/infiltration et du séparateur d'hydrocarbures. Curage si nécessaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable : Responsable exploitation. - Intervenants : Chef de carrière. - Rendu : <ul style="list-style-type: none"> ○ Registre des visites de surveillance des ouvrages hydrauliques avec précision des mesures curatives prises le cas échéant (curage, etc.). 	Mensuelle ou autant que de besoin (après un épisode cyclonique notamment)	Mise à disposition sur le site de la carrière.
Suivi de l'ouvrage de traitement autonome des eaux usées issues des sanitaires	Contrôle de la bonne efficacité du traitement de la fosse septique.	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable : Responsable exploitation. - Intervenants : Chef de carrière. - Rendu : <ul style="list-style-type: none"> ○ Registre des contrôles de la fosse septique 	Semestrielle	Registre mis à disposition sur le site de la carrière.
Mesures en faveur du milieu naturel	Suivi du développement des espèces végétales exotiques envahissantes.	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable : Responsable exploitation. - Intervenants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Responsable environnement ○ Bureau d'étude ou personne formée - Rendu : - Réalisation d'un plan de gestion des EEE. 	Annuelle	Plan de gestion ainsi que les notes de synthèse et de préconisation mis à disposition sur le site de la carrière

		<ul style="list-style-type: none"> - Production d'une note de synthèse et de préconisation. 		
	Formation du personnel de la SETCR à la problématique des échouages des oiseaux marins et sur la procédure de secours à mettre en œuvre sur le site, en cas de découverte d'un oiseau en difficulté.	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable : Responsable exploitation. - Intervenants : <ul style="list-style-type: none"> o Responsable environnement. o Bureau d'étude ou société spécialisée (SEOR). - Rendu : <ul style="list-style-type: none"> o Formation du personnel sur site. o Rapport avec présentation des consignes. 	Dans les premiers mois suivant le démarrage du surcreusement.	Rapport mis à disposition sur le site de la carrière.
Suivi des émissions de poussières	Suivi des émissions de poussières via le plan de surveillance.	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable : Responsable exploitation. - Intervenants : <ul style="list-style-type: none"> o Responsable environnement. o Bureau d'étude spécialisé. - Rendu : <ul style="list-style-type: none"> o Réalisation de mesures des retombées de poussières par jauges conformément au plan de surveillance. Production d'un rapport interprété. o Actions correctives à proposer par l'exploitant le cas échéant. 	Trimestrielle.	Résultats transmis au cours du 1 ^{er} trimestre de l'année suivante à l'attention de l'inspecteur des installations classées.
Suivi des émissions de bruit	Suivi des émissions de bruit par la réalisation de mesures afin de vérifier la conformité aux valeurs limite de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997.	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable : Responsable exploitation. - Intervenants : <ul style="list-style-type: none"> o Responsable environnement. o Bureau d'étude spécialisé. - Rendu : <ul style="list-style-type: none"> o Campagne de mesure des émissions de bruit de l'installation et des émergences par une société 	Tous les ans.	Résultats transmis au cours du 1 ^{er} trimestre de l'année suivant la réalisation de la campagne de surveillance à l'attention de l'inspecteur des installations classées.

		spécialisée. Production d'un rapport interprété. o Actions correctives à proposer par l'exploitant le cas échéant.		
Suivi des déchets	Mise en place d'un suivi des déchets non dangereux (DND) et des déchets dangereux (DD) pour l'environnement en accord avec la réglementation.	- Responsable : Responsable exploitation. - Intervenants : o Chef de carrière o Responsable environnement. - Rendu : o Registre de suivi des DND et DD et archivage des bordereaux de suivi de déchets dans le classeur environnement. o Registre de suivi des produits dangereux.	Mensuel et autant que nécessaire	Mise à disposition sur le site de la carrière.

Planche 1 : Synthèses des mesures de surveillance sur l'environnement de la bonne gestion de l'exploitation